Human Resources Development Canada
Développement des ressources humaines Canada

Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act

Canada

SDHW-002-08-00

Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act

Final Annual Report 1995-1996 1996-1997 1997-1998

Published by authority
Minister of Human Resources Development

This publication is also available in alternative formats.
For additional copies or alternative formats please contact:

Enquiries Centre
Human Resources Development Canada
140 Promenade du Portage
Portage IV
Hull, Quebec
K1A 0J9
Fax: (819) 953-7260

101-03651/

Minister
of Human Resources
Development

Ministre
du Développement
des ressources humaines

Her Excellency
The Right Honourable Adrienne Clarkson
Governor General and Commander-in-Chief of Canada

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

The undersigned has the honour to present to Your Excellency the Annual Report on the administration of the ***Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act*** for the fiscal years ended March 31, 1996, 1997 and 1998.

Respectfully submitted,

Jane Stewart
Minister of Human Resources Development

Table of Contents

Page

Moving to Full Participation – A Retrospective Look at the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act to 1995 6

Introduction 9
Clientele 9
Costs Shared 9
Vocational Rehabilitation Goods and Services 9
Information 9

Major Activities during 1995-96, 1996-97 and 1997-98 10

A New Framework for Employability Programs and Services for Canadians with Disabilities 10
The Direction from First Ministers 10
The Task Force on Disability Issues 10
The Process of Reviewing and Replacing VRDP 11
The Framework and EAPD 11

Other Activities 12
Deinstitutionalization Initiatives 12
Alcohol and Drug Treatment and Rehabilitation (ADTR) Program 12
Provincial and Territorial Activities Related to VRDP and ADTR 13

Page

Table 1 – Federal Contributions to the Provinces and Territories under the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act during Fiscal Year 1995-96 16

Table 2 – Distribution of Federal Contributions to the Provinces and Territories under VRDP by Program Component during Fiscal Year 1995-96 17

Table 3 – Federal Contributions to the Provinces and Territories under the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act during Fiscal Year 1996-97 18

Table 4 – Distribution of Federal Contributions to the Provinces and Territories under VRDP by Program Component during Fiscal Year 1996-97 19

Table 5 – Federal Contributions to the Provinces and Territories under the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act during Fiscal Year 1997-98 20

Table 6 – Distribution of Federal Contributions to the Provinces and Territories under VRDP by Program Component during Fiscal Year 1997-98 21

Table 7 – Federal Contributions to the Provinces under the Alcohol and Drug Treatment and Rehabilitation (ADTR) Program during 1995-96 and 1996-97 22

Moving to Full Participation – A Retrospective Look at the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act to 1995

This report describes major highlights in the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Program during 1995-96, 1996-97 and 1997-98. It also contains a summary of the federal-provincial Alcohol and Drug Treatment Program for 1995-96 and 1996-97. The Government of Canada transferred responsibility for that program from Human Resources Development Canada to Health Canada, effective April 1, 1997.

VRDP federal/provincial cost-sharing ceased with the end of the 1997-98 fiscal year. The 1998-99 fiscal year signaled the introduction of the Employability Assistance for People with Disabilities Initiative (EAPD), another federal/provincial cost-sharing program which succeeded VRDP.

The 37-year history of the VRDP Program encompassed a time of major change for Canadians with disabilities marked by:

- an expanded public awareness of the rights and capacities of people with disabilities;
- a shift from government policies and programs based largely on a medical or charity-oriented view of people with disabilities to one based on supporting them to realize their potential and rights as full citizens and participants in society;
- an introduction of programs, services and supports to integrate Canadians with disabilities into the mainstream of society; and
- greater involvement by people with disabilities in setting priorities and making choices about government-funded activities aimed at meeting their needs.

VRDP and the process that led to its replacement also reflected changing approaches to federal-provincial-territorial cooperation on social and labour market programs.

The *1961 Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act* was an important step. It was the first federal-provincial cost-sharing initiative to support programs and services to enable a full range of people with physical and intellectual disabilities to become more capable of getting work. Previous cost-shared programs for people with disabilities had focused on the needs of particular groups, such as the visually impaired, or solely on income support.

Section 3 of the VRDP Act authorized the relevant Minister, now the Minister of Human Resources Development, with the approval of the Governor in Council, to enter into agreements with the provinces and territories. The agreements allowed federal contributions to meet 50 percent of the eligible provincial or territorial government costs of providing comprehensive programs for the vocational rehabilitation of persons with disabilities.

The cost-sharing criteria were specified in the VRDP Act and in its standard agreement and guidelines. These were updated periodically but covered a wide range of programs and services, as noted later in this report.

Over the years, the Government of Canada and provincial and territorial governments added to their programming and services for people with disabilities. These often went beyond programs that could be funded under VRDP. They were part of a much larger effort to create a model of service based on the principle that people with disabilities should have the fullest possible capacity to be participating members of Canadian society.

The 1980s saw substantial action on disability issues. The United Nations declared 1981 International Year of Disabled Persons. This helped to trigger initiatives such as the specific inclusion of people with physical and mental disabilities under the Equality Rights section (Section 15) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. It also led to changes as provinces and territories moved many people with disabilities from institutions to community-based modes of service.

In 1981 the International Year of Disabled Persons, a Special Committee on the Disabled and the Handicapped was appointed to undertake a comprehensive review of federal legislation pertaining to persons with disabilities. The review resulted in the production of the "Obstacles" Report which contained 130 recommendations. The committee's major accomplishment was to ensure that persons with disabilities were represented in the equality rights section of the Charter of Rights and Freedoms. An attitudinal change resulted from the committee's work which ensured that persons with disabilities are treated as active participants in society and not as passive recipients of services. New frameworks were established with this in mind.

Work in the area of persons with disabilities continued in Canada in context of the United Nations declaration of the International Decade of Disabled Persons (1983 to 1992). A major federal/provincial effort was initiated in 1982 to propose options for disability income reform. A federal-provincial working group was created to respond to recommendations in the Obstacles Report. The study was designed to propose ways to reform earnings and income support programs and to estimate the costs of the proposals. A joint federal-provincial study published the proposals and issues in 1985.

The appointment of a Royal Commission on Equality in Employment was another major initiative. The 1984 Report of the Royal Commission on Equality in Employment explored the duty to accommodate persons with disabilities and to eliminate barriers to equality. The report noted that it may be necessary to treat people very differently in order to achieve equality. In 1985, the Parliamentary Committee on Equality Rights issued the Equality of All Report which established an equality framework to meet the needs of persons with disabilities. Also in 1985, the federal Status of Disabled Persons Secretariat was established to raise awareness and support the full participation of persons with disabilities in society.

A two-year VRDP Agreement was renegotiated with the provinces and territories for the 1988 to 1990 period and included eight new provisions, including an appeal mechanism. These new provisions provided for increased support of provincial and territorial programs promoting the economic participation of persons with disabilities. These improvements were the result of the Federal-Provincial Ministerial Review of Fiscal Arrangements Affecting Persons with Disabilities.

In 1992, the Conference of Federal/Provincial/Territorial Ministers of Social Services announced the establishment of a mainstream review process. The review had a very important mandate. It was given the responsibility of developing a collective strategic framework for the full integration of Canadians with disabilities into society and of exploring whether governments and persons with disabilities could agree on a vision and statement of principles. The report resulting from the review proposed a conceptual framework to support the shift from segregation to mainstreaming.

The mainstreaming concept emphasized the importance of persons with disabilities enjoying the same rights and benefits as other Canadians. Persons with disabilities must be able to participate fully in all aspects of life including school, work and recreation. Their participation is made possible by the removal of all barriers (e.g. social, economic, physical) and by the provision of support measures which accommodate and respect differences. The report also explored the need for generic programs to be more open and inclusive e.g. child care, training and education.

The Federal Task Force on Disability Issues (also known as "the Scott Task Force") was established in 1996 by the Ministers of Human Resources Development, Finance, Revenue and Justice to recommend what role the federal government should play with respect to persons with disabilities. It focussed on five key issues: national civil infrastructure/citizenship, legislative review, labour market integration, income support and the tax system. In October 1996, the task force issued its report entitled, "Equal Citizenship for Canadians with Disabilities: The Will to Act".

By the 1990s, the federal approach to cost-sharing had changed. From the mid-1970s onward, the Government of Canada steadily replaced open-ended cost-sharing programs with block transfers. Where cost-sharing continued, programs often were given clearly defined allocations, with ceilings that could not be exceeded. This enabled the government to project and manage a major part of its expenditures more effectively.

The 1995 federal budget focussed on a determined effort to eliminate the deficit. A series of government measures reduced or froze federal spending. One such decision held 1995-1996 transfers under VRDP at their 1994-1995 level. For the 1996/97 and 1997/98 fiscal years, transfers were increased by $25 million per year to a total annual entitlement of $193 million. That decision helped set the stage for the three fiscal years covered by this report.

Introduction

This report describes activities which took place under the VRDP Agreements with each province and territory in the last year of the Agreement from April 1, 1993 to March 31, 1996, and extensions of those agreements for the 1996-97 and 1997-98 fiscal years. The report also provides statistics on VRDP transfer payments to the provinces and territories.

Clientele

More than 200,000 persons with disabilities of working age received cost-shared vocational rehabilitation services under the VRDP agreement for each year covered by this report. The persons who benefited from these services had mobility, intellectual, sensorial, psychiatric or learning impairments, or impairments due to alcohol and drug addictions.

Costs Shared

The following costs were shared under VRDP Agreements:

- goods and services provided on an individual basis as part of a person's vocational rehabilitation;
- salaries, travel and training expenses of provincial, territorial and agency staff whose duties were directly related to the provincial or territorial rehabilitation program, including certain administrative expenses;
- publicity for the provincial or territorial program; and
- provincially and territorially supported research projects to improve program operations.

Vocational Rehabilitation Goods and Services

To qualify for federal cost sharing, provincial and territorial vocational rehabilitation goods and services had to be designed to help persons with disabilities acquire the skills needed to obtain and maintain regular gainful employment.

Provincial and territorial governments or voluntary agencies approved and funded by the provinces and territories could provide vocational rehabilitation goods and services to eligible people with disabilities under a comprehensive provincial or territorial program. Shareable goods and services included:

- assessment;
- counselling;
- restorative goods and services, including prostheses, orthoses, wheelchairs and technical aids;
- vocational training and employment placement;
- books, tools and equipment required during vocational rehabilitation;
- maintenance or training allowances as required by individuals;
- follow-up goods and services for up to 36 months after a person started work; and
- goods and services provided during a vocational crisis.

Provinces and territories had mechanisms in place that enabled people to appeal decisions related to the eligibility both when applying for goods and services and throughout their vocational rehabilitation.

Information

Further information and publications are available from:

Social Development Directorate
Human Resources Investment Branch
Human Resources Development Canada
Phase IV, 5th Floor
140, Promenade du Portage
Hull, Quebec
K1A 0J9

Major Activities during 1995-96, 1996-97 and 1997-98

Although the federal government shared in eligible costs incurred by the provinces and territories under VRDP, the provinces and territories were solely responsible for designing and delivering programs and services.

The two levels of government for the most part continued existing programming for these years. The primary focus was on the process of replacing VRDP with a program that allowed persons with disabilities to participate as full citizens in society. The new initiatives continued already-established trends. For example, provinces and territories enhanced or reorganized support for home and community-based services for people with disabilities.

Provincial and territorial initiatives that responded to the needs of people with disabilities were usually linked to the larger social program review processes carried out by governments. These initiatives included increased employability programs for people with disabilities. This was consistent with an overall focus on helping more people move from income support programs to employment. It was a major element in the pursuit of a successor program for VRDP.

A New Framework for Employability Programs and Services for Canadians with Disabilities

The Direction from First Ministers

At the First Ministers' Meeting in June 1996, the Prime Minister and Premiers agreed that the needs of people with disabilities would be a specific national priority as part of their shared social policy renewal process. They reaffirmed that decision at their December 1997 meeting.

At their June 1996 meeting First Ministers established a Ministerial Council on Social Policy Reform and Renewal. It was designed to lead the social union initiative by working in partnership to improve social programs, including responses to the needs of Canadians with disabilities based on:

- developing a shared vision and policy framework to guide short, medium and long-term measures;
- pursuing harmonization measures, including the development of an integrated income support program over the long-term; and
- replacing VRDP with a new program to fund employment-related interventions and support for people with disabilities.

The Task Force on Disability Issues

As part of its work, the Government of Canada commissioned a Federal Task Force on Disability Issues in May 1996. It was composed of four Members of Parliament (Scott Task Force). Its mandate was to recommend the role the federal government should play with respect to persons with disabilities. The task force concentrated on five themes, of which one was labour market integration.

The task force held 16 consultation sessions across Canada and conducted research on the five themes. It actively involved the disability community in all stages.

The task force issued its report, "Equal Citizenship for Canadians with Disabilities: The Will to Act", in November 1996. It built its report on the principle of "citizenship." Its 52 recommendations covered all five themes. The task force recommended a renewed and refocused VRDP program.

The Process of Reviewing and Replacing VRDP

The two levels of government formally began to explore ways to replace VRDP in February 1997. The Government of Quebec did not fully participate in this process, indicating that it wanted to retain its prerogative to make decisions in this area. It did not endorse the resulting EAPD Framework but did indicate that it would be prepared to undertake bilateral negotiations with the Government of Canada.

The Federal/Provincial/Territorial Sub-group on Vocational Rehabilitation of Disabled Persons was responsible for examining the programming that was currently in place, and for looking at options to replace VRDP. To support this process and to develop the federal position, HRDC officials held consultations with national organizations of and for people with disabilities in April and June of 1997.

The sub-group identified issues, gaps and best practices, and common principles and funding options. It also looked for possible administrative efficiencies and accountability framework choices.

By July 1997, the sub-group had developed a draft of the Canada-Provincial/Territorial Multilateral Framework on Employability Assistance for People with Disabilities. During their meeting that month, the deputy ministers of social services approved the draft framework in principle. The deputy ministers also agreed to consider further changes requested by the disability community. To this end, the deputy ministers requested that consideration be given to funding additional options for the new initiatives. Social services ministers endorsed the process in a meeting in October, as did First Ministers during their December meeting.

Social services ministers approved the finalized Canada-Provincial/Territorial Multilateral Framework on Employability Assistance for People with Disabilities at a meeting in Toronto on March 12, 1998. The Multilateral Framework is available as a publication and on the Social Union web site: http://socialunion.gc.ca.

The Framework and EAPD

The Framework which includes common principles and objectives recognizes that provinces and territories require the flexibility to tailor programs to reflect local priorities and circumstances.

That Framework, along with needs identified by the Scott Task Force, led to the Employability Assistance for People with Disabilities Initiative (EAPD). The initiative helps people with disabilities prepare for, obtain and maintain employment. Programs and services funded under EAPD will vary among provinces and territories, reflecting local priorities and the needs of the disability community in each jurisdiction.

Examples of interventions that might be funded under EAPD include employment counselling and assessment, employment planning, pre-employment training, post-secondary education, skills training, assistive aids and devices, wage subsidies or earnings supplements and other workplace supports.

The Government of Canada will contribute to a pre-set maximum up to 50 percent of the cost of eligible provincial or territorial expenses. Provisions in the Initiative maximize expenditures on assisting people with disabilities prepare for employment. These include a limit of 15 percent on the amount of funding that can go to administrative costs.

EAPD introduced a new planning process which ensured a co-ordinated approach to employment-related issues for people with disabilities, one that takes into account the views of stakeholders. It also stresses the importance of measuring and reporting results, including producing annual reports.

To ensure that there would be no disruption in client services, the first set of EAPD agreements will cover five years, beginning in 1998-99. The first three years will accommodate the transition from the old programming funded under VRDP to the more defined focus under EAPD.

Other Activities

In addition to ongoing policy interpretation, program management and support, and consultations between the federal and provincial/territorial governments on VRDP, a number of other activities took place during the three years covered by this report.

Deinstitutionalization Initiatives

Under the National Strategy for the Integration of Persons with Disabilities, the Government of Canada contributed $14 million over five years (1992-93 to 1996-97) to a series of demonstration projects. These projects helped people with intellectual disabilities leave long-term care institutions so that they could become integrated into their communities.

During the three years, projects listed below were funded. All ended on March 31, 1996, except for the project in Newfoundland which ended on March 31, 1997.

Newfoundland – "A Future with Rights – The Right Future."

Prince Edward Island – "A Time of Change."

Ontario – "Opening New Doors."

Saskatchewan – "Coming Home – Staying Home."

Alberta – "Family, Friends and Community – Together."

Canadian Association for Community Living – Received funding for various national activities in support of deinstitutionalization.

Alcohol and Drug Treatment and Rehabilitation (ADTR) Program

The Alcohol and Drug Treatment and Rehabilitation (ADTR) Program is a cost-sharing program designed to complement the VRDP program. ADTR involves agreements between the Government of Canada and provincial governments to support treatment and rehabilitation programs for people, especially youth, with problems related to alcohol and drug addictions.

ADTR was introduced as part of Canada's Drug Strategy in 1987. HRDC was responsible for ADTR until March 31, 1997, when Canada's Drug Strategy ended. The responsibility for ADTR was transferred to Health Canada effective April 1, 1997.

ADTR contributions complemented the VRDP program, which provided financial assistance to provincial and territorial programs that supported alcohol and drug treatment and rehabilitation in a vocational context. ADTR contributions covered services that were new or expanded as of April 1, 1987. These included costs for personnel, staff travel and training, program management and funds spent on awareness and development, research and evaluation, and workplace initiatives. ADTR also covered the costs of goods and services for individuals such as:

- detoxification services;
- early identification and intervention;
- assessment and referral;
- basic counselling / case management;
- definitive therapeutic intervention;
- special access services; and
- aftercare / clinical follow-up.

During the 1995-96 and 1996-97 fiscal years, provinces generally continued, and in some cases expanded or redirected, programs and services established in previous years. Consistent with approaches taken in most areas of public spending, governments explored means to improve program efficiency, accessibility and the effectiveness of outcomes.

For example, New Brunswick continued its work to establish in-province services to replace the need for individuals to leave the province for treatment. British Columbia initiated a program accreditation process to increase quality assurance and to develop outcome measures, especially for improvements to vocational and educational status.

Provincial and Territorial Activities Related to VRDP and ADTR

The Government of Canada shared in eligible costs incurred by the provinces and territories in administering and delivering their vocational rehabilitation services and alcohol and drug treatment and rehabilitation programs. Reported below are summaries of some of the provincial and territorial programs and developments related to VRDP for the 1995/96 to 1997/98 fiscal years, and to ADTR for the 1995/96 and 1996/97 fiscal years.

Newfoundland

As part of its overall commitment to control spending, the Government of Newfoundland and Labrador generally maintained VRDP allocations at existing levels which exceeded the amount cost-shareable under the Agreement during this period.

The province continued to provide a range of vocational rehabilitation services and alcohol and drug treatment services to eligible residents. It also contributed to national discussions about future programming for people with disabilities.

Prince Edward Island

The province continued to offer vocational rehabilitation programs and services through the Health and Community Services Agency and Regional Boards. The primary focus of VRDP-funded activity was support for training programs provided at post-secondary institutions.

Nova Scotia

The Government of Nova Scotia continued to pursue projects and policies designed to bring about more efficient client-centered delivery of services – including those for people with disabilities requiring drug and alcohol rehabilitation.

New Brunswick

A formal review of VRDP in New Brunswick took place during 1995/96. It was designed to determine how well services were meeting the objectives of consumers and partners, to explore innovative approaches to service improvement and cost-effectiveness and to determine an appropriate service delivery model.

The results led to a co-ordinated employment development strategy for people with disabilities, based on a training and employment support services delivery model. This shift was complemented by specialized policies for New Brunswickers with disabilities which was made possible by the new Family Income Security Act introduced in 1995.

ADTR-related initiatives during the three years covered by this report included the implementation of a province-wide Youth Addiction Services program operating through the seven provincial health regions. The program provided direct support and counselling to affected youth and included a direct referral partnership with schools. A parallel program for family members with a developmental model based on transtheoretical counselling was also available. A residential rural treatment centre was opened in 1996 to provide services obtained out-of-province previously.

Quebec

Quebec has long been concerned about offering persons with disabilities a continuum of services that respects individual choices. In 1996-97, following discussions held at the end of the Decade of Disabled Persons, the government reaffirmed the principles of *On Equal Terms*, a report published in 1985 after very extensive public consultation. In the particular sector of labour and employment, this report set out principles that remain valid today:

- Access to remunerative activities for all persons with disabilities (of working age) without discrimination or favouritism;
- Maximum integration of persons with disabilities into the labour market;
- Potential opening of a complete range of jobs to persons with disabilities, in accordance with their skills;
- Keeping people in the workplace who have functional limitations due to accident or illness;
- Access for persons with disabilities, without discrimination against private business initiatives; and
- Access to an adapted work environment for persons with disabilities who do not presently have the ability to enter the regular labour market (*On Equal Terms*, p. 154).

Since 1994-95, efforts have been made to pursue the reorientation initiated by the sheltered workshops associated with rehabilitation centres. The program now offers more individual or group practical training courses, and more work platforms incorporated into regular businesses or located in community-based work environments.

In 1996, the last material assistance programs of l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) were permanently transferred to the regular organizations that deliver services to Quebec residents: la Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ (for vehicle modification); la Régie de l'assurance-maladie du Québec – RAMQ (for visual, medical or other aids); or les Régies de la santé et des services sociaux.

In 1997-98, the "Chantier de l'économie et de l'emploi", (an employment skills development initiative), contributed to the funding of the following two employment programs:

- Labour Market Integration Contracts (CIT) - a program of labour market entry contracts which received funding from le ministère de l'Emploi et de la Solidarité to assist in the labour market entry of persons with disabilities who were receiving financial support from the Social Assistance Program (SOFI – aide sociale);
- Program for Adapted Work Centres (CTA) - a program established through the collaboration of several Quebec government departments and agencies, including l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES), le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA). This program will make it possible to create 1,050 new jobs for persons with disabilities, at a rate of 350 per year.

Ontario

As part of its general strategy to modernize services and to reduce expenditures, the Government of Ontario attached special attention to services for people with disabilities. In 1998, it launched a process that it expected would result in a new income and employment support program for people with disabilities. The goal was to eliminate barriers to employability in old programming and vocational rehabilitation services.

Manitoba

Levels of funding and the agencies receiving funding were stable. The Manitoba Government focused its efforts on increasing the efficiency of the vocational rehabilitation system. In addition, the province continued the use of streamlined reporting procedures that have been viewed positively by agencies and service providers.

The ADTR program continued to make contributions towards the cost of the Rural and Northern Youth Intervention Project (YIP).

Saskatchewan

People with disabilities in Saskatchewan continued to have access to a wide range of programs and services funded under VRDP. This included assessment and counselling services, tuition, books, disability supports and training allowances. The province also continued to support its Long Term Employment Program that provided support services such as job coaching and on the job training for people with disabilities.

Alberta

The Government of Alberta continued to offer an array of programs and services for Albertans with disabilities to help them enter or re-enter the labour market. These programs and services included career counselling, workplace supports and disability related supports to help clients participate in post-secondary education, basic skill training and labour market programs.

British Columbia

The British Columbia Government transferred responsibility for disability programs from the Ministry of Skills Training and Labour to the Ministry of Education, Skills and Training in 1995/96. This established direct community-based services across the province which addressed the service gaps and needs of under-served groups. It preceded a 1996/97 reorganization that shifted many program responsibilities to regional centres which resulted in better integrated services and more community partnerships.

Funding through the province's Skills Now supported many employment-related projects for students with disabilities. Examples included career search support for those in post-secondary studies and employment placement projects.

The province's Alcohol and Drug Program continued to focus on accrediting services across British Columbia to increase quality assurance and to develop outcome measures, particularly those related to improved vocational and educational status.

The Day-Evening-Weekend intensive treatment program for women was expanded in 1996/97. Also in 1996/97, a joint initiative with the Ministry of Women's Equality opened a specialized transition house for women with substance abuse issues and their children.

Northwest Territories

The Government of the Northwest Territories continued to provide vocational rehabilitation services for territorial residents.

Alcohol and drug treatment facilities, programs and services were also important to meeting priority needs in the territory.

Yukon

The Yukon Government focused much of its VRDP funding on alcohol and drug programs (Crossroads) and rehabilitation workshops (Challenge). In preparation for post-VRDP programming, the territorial government began to review its rules for social assistance earnings and to explore ways to co-ordinate case management practices to remove barriers to employment.

Table 1

Federal Contributions to the Provinces and Territories under the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act during Fiscal Year 1995-96

Province	Claims Relating to Previous Years ($)	Claims Relating to 1995-96 ($)	Total Payments 1995-96 ($)
Newfoundland	1,405,455	3,160,903	4,566,358
Prince Edward Island	85,669	274,684	360,353
Nova Scotia	294,782	7,450,701	7,745,483
New Brunswick	2,089,917	2,665,261	4,755,178
Quebec	8,348,362	9,145,424	17,493,786
Ontario	3,994,461	64,668,666	68,663,127
Manitoba	4,331,644	8,080,805	12,412,449
Saskatchewan	6,114,636	4,711,024	10,825,660
Alberta	660,926	22,264,545	22,925,471
British Columbia	8,838,510	26,372,512	35,211,022
Northwest Teritories	53,477	-	53,477
Yukon Territory	2,311,840	1,475,794	3,787,634
Total	38,529,679	150,270,319	188,799,998

Notes:

1. Of the $38.5 million in claims relating to prior years, 56% applies to fiscal year 1994-95.
2. 242 provincial claims were submitted for cost-sharing during 1995-96.
3. A claim for cost-sharing was not received from the Northwest Territories for the 1995-96 entitlement year.
4. The Budget Implementation Act 1995 (Bill C-76) established a ceiling under VRDP affecting all provinces and territories which will limit entitlements for 1995-96 to their 1994-95 levels.
5. The total payments to Quebec do not reflect any of the substantial proposals submitted by the province around March 31, 1996. Subsequent approval of those proposals which are eligible will result in an increased entitlement amount once the final settlements are concluded for the 1993-96 period.

Source: Social Development Directorate

Table 2

Distribution of Federal Contributions to the Provinces and Territories under VRDP by Program Component during Fiscal Year 1995-96

Program Component	Contribution ($)	Percentage of Total Contribution
Provincial Staff (Provincial staff whose duties are directly related to vocational rehabilitation)	$ 17,833,131	9
Mental Health Programs (Staff providing vocational rehabilitation within community mental health clinics and psychiatric hospitals)	$ 20,570,947	11
Costs for Individual Clients (Expenses incurred by provinces on behalf of disabled persons for goods and services necessary for their individual vocational rehabilitation)	$ 31,228,995	17
Alcohol and Drug Programs (Staff of provincial commissions, government departments and funded agencies providing alcohol and drug programming)	$ 70,264,816	37
Vocational Rehabilitation Workshops and Agencies (Staff working in workshops and agencies funded by the province)	$ 48,902,109	26
Total	$ 188,799,998	100

Note: Amounts reflected above may change based on the outcomes of bilateral final settlements.

Source: Social Development Directorate

Table 3
Federal Contributions to the Provinces and Territories under the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act during Fiscal Year 1996-97

Province	Claims Relating to Previous Years ($)	Claims Relating to 1996-97 ($)	Total Payments 1996-97 ($)
Newfoundland	1,113,329	3,960,386	5,073,715
Prince Edward Island	76,585	279,000	355,585
Nova Scotia	1,200,064	6,730,052	7,930,116
New Brunswick	3,062,945	5,274,000	8,336,945
Quebec	66,454,958	17,133,000	83,587,958
Ontario	1,971,076	60,025,134	61,996,210
Manitoba	248,082	7,914,000	8,162,082
Saskatchewan	8,822,084	10,530,296	19,352,380
Alberta	996,213	21,765,651	22,761,864
British Columbia	7,302,088	25,253,000	32,555,088
Northwest Teritories	2,415,309	1,271,730	3,687,039
Yukon Territory	–	1,201,000	1,201,000
Total	93,662,733	161,337,249	254,999,982

Notes:

1. Of the $93.7 million in claims relating to prior years 14.5% applies to fiscal year 1995-96.
2. 183 provincial claims were submitted for cost-sharing during 1996-97.
3. The Budget Implementation Act 1995 (Bill C-76) established a ceiling under VRDP affecting all provinces and territories which will limit entitlements for 1996-97 to their 1994-95 levels.
4. The maximum national allocation was increased to $193 million from the original $168 million, to take into account a revised 1994-95 base year entitlement. This adjustment results from the approval of certain eligible proposals submitted by Quebec around March 31, 1996. However, the additional $25 million was divided up among jurisdictions in a manner consistent with the original allocation method and considered as well, the best information available on provincial 1994/95 base year entitlements and/or expenditure patterns for 1996/97.
5. The federal contribution to Quebec in respect of 1996/97 will not exceed the Province's allocation of $35,376,000. The total payments reflected for Quebec should be read in conjunction with the 1997/98 Table (Table 5) because the province delayed signing the two-year VRDP Agreement.
6. There will be some variations between the amount of total payments for other jurisdictions and the entitlement figures as a result of audit and final settlement processes. This is business as usual given the fairly long time span between the submission of provincial final claims, audit and negotiation of final settlements.

Source: Social Development Directorate

Table 4

Distribution of Federal Contributions to the Provinces and Territories under VRDP by Program Component during Fiscal Year 1996-97

Program Component	Contribution ($)	Percentage of Total Contribution
Provincial Staff (Provincial staff whose duties are directly related to vocational rehabilitation)	$ 17,084,388	7
Mental Health Programs (Staff providing vocational rehabilitation within community mental health clinics and psychiatric hospitals)	$ 25,605,560	10
Costs for Individual Clients (Expenses incurred by provinces on behalf of disabled persons for goods and services necessary for their individual vocational rehabilitation)	$ 33,371,064	13
Alcohol and Drug Programs (Staff of provincial commissions, government departments and funded agencies providing alcohol and drug programming)	$ 77,447,318	30
Vocational Rehabilitation Workshops and Agencies (Staff working in workshops and agencies funded by the province)	$ 101,491,652	40
Total	$ 254,999,982	100

Note: Amounts reflected above may change based on the outcomes of bilateral final settlements.

Source: Social Development Directorate

Table 5
Federal Contributions to the Provinces and Territories under the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP) Act during Fiscal Year 1997-98

Province	Claims Relating to Previous Years ($)	Claims Relating to 1997-98 ($)	Total Payments 1997-98 ($)
Newfoundland	87,000	4,197,000	4,284,000
Prince Edward Island	6,000	285,000	291,000
Nova Scotia	157,000	7,602,000	7,759,000
New Brunswick	118,000	5,392,000	5,510,000
Quebec	31,243,000	35,376,000	66,619,000
Ontario	5,340,172	66,738,000	72,078,172
Manitoba	340,616	8,081,000	8,421,616
Saskatchewan	469,000	10,422,000	10,891,000
Alberta	469,000	22,812,000	23,281,000
British Columbia	3,807,000	29,060,000	32,867,000
Northwest Territories	537,270	1,809,000	2,346,270
Yukon Territory	25,000	1,226,000	1,251,000
Total	42,599,058	193,000,000	235,599,058

Notes:

1. Of the $42.6 million in claims relating to prior years 58.7% applies to fiscal year 1996-97.
2. 119 provincial claims were submitted for cost-sharing during 1997-98.
3. The Budget Implementation Act 1995 (Bill C-76) established a ceiling under VRDP affecting all provinces and territories which will limit entitlements for 1997-98 to their 1994-95 levels.
4. The total prior years costs for Quebec (Table 3) are based on reliable estimates of federal liability for eligible costs of approved programs. However, final amounts may be lower due to the inherent complexity of such an exercise.
5. There will be some variations between the amount of total payments for other jurisdictions and the entitlement figures as a result of audit and final settlement processes. This is business as usual given the fairly long time span between the submission of provincial final claims, audit and negotiation of final settlements.

Source: Social Development Directorate

Table 6
Distribution of Federal Contributions to the Provinces and Territories under VRDP by Program Component during Fiscal Year 1997-98

Program Component	Contribution ($)	Percentage of Total Contribution
Provincial Staff (Provincial staff whose duties are directly related to vocational rehabilitation)	$ 15,423,838	7
Mental Health Programs (Staff providing vocational rehabilitation within community mental health clinics and psychiatric hospitals)	$ 20,983,358	9
Costs for Individual Clients (Expenses incurred by provinces on behalf of disabled persons for goods and services necessary for their individual vocational rehabilitation)	$ 29,143,038	12
Alcohol and Drug Programs (Staff of provincial commissions, government departments and funded agencies providing alcohol and drug programming)	$ 74,392,819	32
Vocational Rehabilitation Workshops and Agencies (Staff working in workshops and agencies funded by the province)	$ 95,656,005	41
Total	$ 235,599,058	100

Note: Amounts reflected above may change based on the outcomes of bilateral final settlements.

Source: Social Development Directorate

Table 7

Federal Contributions to the Provinces under the Alcohol and Drug Treatment and Rehabilitation (ADTR) Program during Fiscal Year 1995-96 and 1996-97.

Province	1995-96 ($)	1996-97 ($)	Total Contributions ($)
Newfoundland	593,000	593,000	1,186,000
Nova Scotia	704,000	704,000	1,408,000
New Brunswick	630,000	630,000	1,260,000
Quebec	3,536,000	2,466,000	6,002,000
Ontario	5,103,000	5,103,000	10,206,000
Manitoba	805,000	805,000	1,610,000
Saskatchewan	766,000	766,000	1,532,000
Alberta	1,579,000	1,579,000	3,158,000
British Columbia	1,784,000	1,784,000	3,568,000
Total	15,500,000	14,430,000	29,930,000

Notes:

1. Signing of the ADTR Agreements for 1995/96 was delayed due to the federal Program Review. As a result, most payments for 1995/96 were made in the subsequent fiscal year utilizing 1995/96 funds set up in PAYE (Payments at Year End).
2. Amounts reflected above may change based on the outcomes of bilateral final settlements.
3. Prince Edward Island declined to participate in the ADTR program since its inception (1988).
4. Federal contributions under ADTR were made on the basis of annual appropriations up to a maximum of $15.5 million for 1995-96 and $14.4 million for 1996-97.

Source: Social Development Directorate

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées

Canada

SDHW-002-06-00

Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées

Rapport Annuel Final 1995-1996 1996-1997 1997-1998

Publication autorisée par la ministre du Développement des ressources humaines

Pour obtenir des exemplaires additionnels ou des exemplaires sur médias substituts, veuillez vous adresser à l'adresse suivante :

Centre de renseignements
Développement des ressources humaines
140, promenade du Portage
Portage IV
Hull (Québec)
K1A 0J9
Télécopieur : (819) 953-7260

Ministre
du Développement
des ressources humaines

Minister
of Human Resources
Development

Son Excellence
La très honorable Adrienne Clarkson
Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

La soussignée a l'honneur de présenter à Votre Excellence le Rapport Annuel sur l'administration de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour les exercices ayant pris fin les 31 mars 1996, 1997 et 1998.

Le tout respectueusement soumis.

La ministre du Développement des ressources humaines,

Jane Stewart

Table des matières

Page

Vers la participation à part entière — retour sur la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées jusqu'en 1995 6

Introduction 9
Clientèle 9
Frais partagés 9
Biens et services pour la réadaptation professionnelle 9
Information 9

Principales activités pour 1995-96, 1996-97 et 1997-98 10

Nouveau cadre pour les programmes et les services d'employabilité destinés aux Canadiens et Canadiennes handicapés 10
Orientation des premiers ministres 10
Le groupe de travail sur les personnes handicapées . 10
Le processus d'examen de remplacement du PRPPH 11
Le cadre et l'AEPH 11

Autres activités 12
Initiatives de désinstitutionnalisation 12
Programme relatif aux services de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie (TRAT) 13
Activités provinciales et territoriales liées au PRPPH et au TRAT 13

Page

Tableau 1 – Contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour l'exercice 1995-1996 17

Tableau 2 – Répartition des contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées par volet de programme pour l'exercice 1995-1996 18

Tableau 3 – Contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour l'exercice 1996-1997 19

Tableau 4 – Répartition des contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées par volet de programme pour l'exercice 1996-1997 20

Tableau 5 – Contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour l'exercice 1997-1998 21

Tableau 6 – Répartition des contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées par volet de programme pour l'exercice 1997-1998 22

Tableau 7 – Contributions fédérales aux provinces aux termes du Programme relatif aux services de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie pour les exercices 1995-1996 et 1996-1997 23

Vers la participation à part entière — retour sur la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées jusqu'en 1995

Dans le présent rapport, on décrit les principaux points saillants du Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (PRPPH) au cours de 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998. On y trouve également un résumé du Programme fédéral-provincial relatif aux services de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie (TRAT) pour 1995-1996 et 1996-1997. Le gouvernement du Canada a transféré la responsabilité de ce programme de Développement des ressources humaines Canada à Santé Canada depuis le 1er avril 1997.

Le partage des coûts du PRPPH entre les gouvernements fédéral et provinciaux a cessé à la fin de l'exercice 1997-1998. L'exercice 1998-1999 a marqué l'avènement de l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), autre programme fédéral-provincial à frais partagés qui a succédé au PRPPH.

Les 37 années d'histoire du PRPPH ont été marquées par des changements majeurs pour les Canadiens et Canadiennes handicapés, notamment :

- une sensibilisation plus grande du public aux droits et aux capacités des personnes handicapées;
- le passage de politiques et de programmes gouvernementaux axés principalement sur une perception médicale ou charitable des personnes handicapées à la prise de mesures visant à les aider à réaliser leur potentiel et à faire valoir leurs droits à titre de citoyens et de participants à la société à part entière;
- l'introduction de programmes, de services et de soutiens visant à intégrer les Canadiens et Canadiennes handicapés à la société en général;
- une participation plus grande des personnes handicapées à l'établissement de priorités et aux choix relatifs aux activités financées par les gouvernements pour répondre à leurs besoins.

Le PRPPH et le processus qui a mené à son remplacement témoignent également de la transformation des approches de la coopération fédérale-provinciale-territoriale dans les programmes sociaux aussi bien que dans les programmes du marché du travail.

L'entrée en vigueur de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées en 1961 a marqué une étape importante. Il s'agissait de la première initiative fédérale-provinciale à frais partagés visant à soutenir des programmes et services ayant pour but de rendre un éventail complet de personnes ayant un handicap physique et mental plus aptes à trouver du travail. Auparavant, les programmes à frais partagés destinés aux personnes handicapées étaient centrés sur les besoins de groupes particuliers, par exemple les personnes ayant une déficience visuelle, ou uniquement sur le soutien du revenu.

L'article 3 de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées autorisait le ministre responsable, aujourd'hui le ministre de Développement des ressources humaines Canada, à conclure des accords avec les provinces et les territoires, avec l'approbation du gouverneur en conseil. En vertu des accords en question, le gouvernement du Canada pouvait porter ses contributions à 50 p. 100 des coûts admissibles engagés par le gouvernement provincial ou territorial pour l'exécution de programmes complets destinés à la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Les critères relatifs au partage des coûts étaient définis dans la Loi de même que dans l'accord type et les lignes directrices. Ces derniers, même s'ils ont été périodiquement mis à jour, portaient sur un large éventail de programmes et de services, tel qu'il est mentionné plus loin dans le rapport.

Au fil des ans, le gouvernement du Canada de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont bonifié les programmes et les services destinés aux personnes handicapées, souvent au-delà des programmes qui pouvaient être financés en vertu du PRPPH. Ces programmes s'inscrivaient dans le cadre d'efforts plus vastes visant à mettre au point un modèle de services fondé sur le principe selon lequel les personnes handicapées devraient participer pleinement à la société canadienne.

Les années 80 ont été marquées par la prise d'un nombre considérable de mesures destinées aux personnes handicapées. Les Nations Unies ont fait de 1981 l'Année internationale des personnes handicapées. Voilà qui a été à l'origine d'initiatives comme l'inclusion spécifique des personnes ayant un handicap physique et mental dans l'article relatif aux droits à l'égalité (article 15) de la Charte canadienne des droits et libertés. Elle a également donné lieu à des changements, les provinces et les territoires désinstitutionnalisant bon nombre de personnes handicapées pour leur proposer plutôt des modes de services communautaires.

En 1981, Année internationale des personnes handicapées, on a constitué un Comité spécial concernant les invalides et les handicapés chargé d'entreprendre un examen exhaustif des dispositions législatives fédérales touchant les personnes handicapées. L'examen a débouché sur le rapport intitulé Obstacles, qui renfermait 130 recommandations. L'inclusion des personnes handicapées dans l'article de la Charte des droits et libertés portant sur les droits à l'égalité a été la principale réalisation du comité. Les travaux du comité ont donné lieu à un changement d'attitude : on a commencé à considérer les personnes handicapées comme des participants actifs à la société, et non plus comme des bénéficiaires passifs de services. C'est dans cet état d'esprit qu'on a créé de nouveaux cadres.

Au Canada, les travaux dans le domaine des personnes handicapées se sont poursuivis dans le contexte de la déclaration de la Décennie mondiale des personnes handicapées (de 1983 à 1992) par les Nations Unies. En 1982, on a entrepris un effort fédéral-provincial majeur pour proposer des solutions dans le cadre de la réforme du revenu des personnes handicapées. On a créé un groupe de travail fédéral-provincial chargé de répondre aux recommandations du rapport Obstacles. L'étude avait pour but de proposer des moyens de réformer les programmes de soutien du revenu et d'évaluer le coût des propositions. En 1985, on a publié une étude fédérale-provinciale conjointe sur les propositions et les enjeux.

La constitution d'une Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi a constitué une autre initiative de taille. Dans son rapport de 1984, la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi s'est penchée sur l'obligation de répondre aux besoins des personnes handicapées et de supprimer les obstacles à l'égalité. Les auteurs du rapport font valoir que, pour accéder à l'égalité, on devra peut-être accorder un traitement très différent à des personnes. En 1985, le Comité parlementaire sur les droits à l'égalité a publié le rapport intitulé Égalité pour tous, qui, en matière d'égalité, définit un cadre pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Également en 1985, on a créé le Secrétariat à la condition des personnes handicapées pour hausser la sensibilisation et soutenir la participation à part entière des personnes handicapées à la société.

On a alors renégocié avec les provinces et les territoires un accord sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées d'une durée de deux ans, soit pour la période de 1988 à 1990. L'accord en question comportait huit nouvelles dispositions, notamment un mécanisme d'appel. Les nouvelles dispositions prévoyaient le soutien accru des programmes provinciaux et territoriaux faisant la promotion de la participation économique des personnes handicapées. Ces améliorations étaient le résultat de l'Examen fédéral-provincial des accords fiscaux affectant les personnes handicapées.

En 1992, la Conférence des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des services sociaux a annoncé l'établissement d'un processus d'examen de l'intégration complète des Canadiens et Canadiennes ayant un handicap. Il s'agissait là d'un mandat très important. Les responsables devaient mettre au point un cadre stratégique collectif pour l'intégration pleine et entière des Canadiens et des Canadiennes handicapés dans la société et déterminer si les gouvernements et les personnes handicapées pouvaient s'entendre sur une vision et un énoncé de principes. Dans le rapport issu de l'examen, on a proposé un cadre conceptuel pour soutenir la transition de la ségrégation vers l'intégration.

La notion d'intégration montre bien qu'il importe que les personnes handicapées bénéficient des mêmes droits et avantages que les autres Canadiens et Canadiennes. Les personnes handicapées doivent pouvoir participer à part entière à tous les aspects de la vie, y compris les études, le travail et les loisirs. Cette participation est possible grâce à l'élimination de tous les obstacles (sociaux, économiques, matériels) et la mise en place de mesures de soutien qui respectent les différences. Dans le rapport, on s'est aussi penché sur la nécessité que les programmes génériques soient plus ouverts et englobants (p. ex., les services de garde d'enfants, la formation et l'éducation).

En 1996, les ministres de Développement des ressources humaines Canada, des Finances, du Revenu et de la Justice ont constitué le Groupe de travail fédéral concernant les personnes handicapées (aussi connu sous le nom de « groupe de travail Scott »), chargé de faire des recommandations à propos du rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer auprès des personnes handicapées. Les membres du groupe se sont concentrés sur cinq enjeux principaux : la citoyenneté et l'infrastructure civile nationale, l'examen législatif, l'intégration au marché du travail, le soutien du revenu et le régime fiscal. En octobre 1996, le groupe de travail a publié son rapport intitulé Donner un sens à notre citoyenneté canadienne : la volonté d'intégrer les personnes handicapées.

Dans les années 90, le gouvernement du Canada a modifié son approche du partage des coûts. Depuis le milieu des années 70, le gouvernement du Canada avait progressivement remplacé les programmes à frais partagés ouverts par des transferts en bloc. Là où le partage des coûts s'est poursuivi, les programmes étaient souvent assortis d'allocations clairement définies et de plafonds qui ne pouvaient être dépassés. Voilà qui a permis au gouvernement de projeter et de gérer une importante partie de ses dépenses de façon plus efficace.

Le budget fédéral de 1995 a été résolument orienté vers l'élimination du déficit. Une série de mesures gouvernementales ont entraîné la réduction ou le gel des dépenses fédérales. En vertu d'une telle décision, les transferts visant le PRPPH pour 1995-1996 sont demeurés au niveau de 1994-1995. Pour les exercices 1996-1997 et 1997-1998, les transferts ont cependant été majorés de 25 millions de dollars par année, ce qui représentait une allocation annuelle totale de 193 millions de dollars. Cette décision a pavé la voie aux trois exercices visés par le présent rapport.

Introduction

Le présent rapport décrit les activités qui se sont déroulées aux termes des accords sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées conclus avec chacune des provinces et chacun des territoires du 1er avril 1993 au 31 mars 1996 de même que pendant les prorogations de ces accords pour les exercices 1996-1997 et 1997-1998. On y retrouve aussi des données sur les paiements de transfert dont ont bénéficié les provinces et les territoires au titre du Programme.

Clientèle

Plus de 200 000 personnes handicapées en âge de travailler ont, pendant chacune des années visées par le présent rapport, bénéficié de services de réadaptation professionnelle à frais partagés aux termes de l'accord sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Les bénéficiaires de ces services présentaient un handicap d'ordre moteur, intellectuel, sensoriel ou psychiatrique, des difficultés d'apprentissage ou des difficultés imputables à l'alcoolisme ou à la toxicomanie.

Frais partagés

Aux termes des accords, les coûts suivants étaient partagés :

- les biens et les services fournis à titre individuel dans le cadre de la réadaptation professionnelle d'une personne;
- les salaires de même que les frais de déplacement et de formation d'employés des gouvernements provinciaux et territoriaux ou d'organismes dont les tâches étaient directement liées au programme provincial ou territorial de réadaptation, y compris certaines dépenses administratives;
- la publicité pour le programme provincial ou territorial;
- des projets de recherche visant à améliorer les opérations des programmes soutenus par les provinces et les territoires.

Biens et services pour la réadaptation professionnelle

Pour être admissibles au partage des coûts avec le gouvernement du Canada, les biens et les services liés aux programmes provinciaux et territoriaux de réadaptation professionnelle devaient être conçus pour aider des personnes handicapées à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir et garder un emploi régulier rémunérateur.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ou encore des organismes bénévoles approuvés et financés par les provinces et les territoires pouvaient fournir des biens et des services liés à la réadaptation professionnelle à des personnes handicapées admissibles, aux termes d'un programme provincial ou territorial complet. Parmi les biens et les services admissibles au partage des coûts, citons :

- l'évaluation;
- le counselling;
- les biens et les services de réadaptation fonctionnelle, y compris les prothèses, les orthèses, les fauteuils roulants et les aides techniques;
- le placement en formation professionnelle et en emploi;
- les livres, les outils et le matériel requis pendant la réadaptation professionnelle;
- les allocations de subsistance ou de formation pour des particuliers;
- les biens et les services de suivi pour une durée maximale de 36 mois suivant le début d'un emploi;
- les biens et les services fournis pendant une situation professionnelle critique.

Les provinces et les territoires disposaient de mécanismes qui permettaient aux personnes d'en appeler des décisions relatives à l'admissibilité, au moment de la demande de biens et de services et tout au long de leur réadaptation professionnelle.

Information

Pour obtenir d'autres renseignements et publications, communiquez avec :

Direction du développement social
Direction générale de l'investissement dans
les ressources humaines
Développement des ressources humaines Canada
Phase IV, 5e étage
140, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0J9

Principales activités pour 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998

Même si le gouvernement du Canada a partagé les coûts admissibles engagés par les provinces et les territoires aux termes du PRPPH, les provinces et les territoires assumaient seuls la responsabilité de l'exécution des programmes et de la prestation des services et de leur conception.

Pour l'essentiel, les deux ordres de gouvernement ont reconduit les programmes existants pendant ces années. On a surtout mis l'accent sur le remplacement du PRPPH par un programme qui donnerait aux personnes handicapées la possibilité de participer à la société en tant que citoyens à part entière. Les nouvelles initiatives se sont inscrites dans le prolongement des tendances déjà établies. Par exemple, les provinces et les territoires ont accru ou réorganisé le soutien des services à domicile et des services communautaires aux personnes handicapées.

Habituellement, les initiatives provinciales et territoriales répondant aux besoins des personnes handicapées étaient associées aux mécanismes plus généraux d'examen des programmes sociaux menés par les gouvernements. Au nombre de ces initiatives, on retrouvait l'augmentation du nombre de programmes d'employabilité destinés aux personnes handicapées. Voilà qui était conforme à l'accent général mis sur les mesures visant à aider un plus grand nombre de personnes à passer des programmes de soutien du revenu au monde du travail. C'était un des éléments principaux à prendre en considération dans la recherche d'un programme qui ferait suite au PRPPH.

Nouveau cadre pour les programmes et les services d'employabilité destinés aux Canadiens et Canadiennes handicapés

Orientation des premiers ministres

À l'occasion de la réunion des premiers ministres de juin 1996, le premier ministre et les premiers ministres des provinces ont convenu que les besoins des personnes handicapées devraient constituer une priorité nationale particulière dans le cadre du processus commun de renouvellement des politiques sociales. Ils ont réaffirmé cette décision à l'occasion de leur réunion de décembre 1997.

À l'occasion de la réunion de juin 1996, les premiers ministres ont formé un Conseil ministériel sur le renouvellement et la réforme de la politique sociale. Ce dernier avait pour but de donner le ton à l'initiative d'union sociale en travaillant en partenariat pour améliorer les programmes sociaux, y compris la satisfaction des besoins des Canadiens et Canadiennes handicapés, selon la démarche qui suit :

- élaborer une vision et un cadre stratégique communs pour orienter les mesures à court, à moyen et à long termes;
- prendre des mesures d'harmonisation, y compris, à long terme, la mise au point d'un programme intégré de soutien du revenu;
- remplacer le PRPPH par un nouveau programme de financement des interventions et du soutien liés à l'emploi pour les personnes handicapées.

Le groupe de travail sur les personnes handicapées

Dans le cadre de ses travaux, le gouvernement du Canada a, en mai 1996, constitué le Groupe de travail sur les personnes handicapées composé de quatre députés (Groupe de travail Scott). Il avait pour mandat

de faire des recommandations à propos du rôle que le gouvernement du Canada devrait jouer auprès des personnes handicapées. Le groupe de travail s'est concentré sur cinq thèmes, dont l'intégration au marché du travail.

Le groupe de travail a tenu 16 séances de consultation à travers le Canada et effectué des recherches sur les cinq thèmes. Il a activement associé des personnes handicapées à toutes les étapes de la démarche.

En novembre 1996, le groupe de travail a publié son rapport intitulé Donner un sens à notre citoyenneté canadienne : la volonté d'intégrer les personnes handicapées. Les 52 recommandations qu'il renferme portent sur chacun des cinq thèmes. Le groupe de travail a recommandé que le PRPPH soit repensé et renouvelé.

Le processus d'examen de remplacement du PRPPH

C'est en février 1997 que les deux ordres de gouvernement ont officiellement entrepris de chercher les moyens de remplacer le PRPPH. Le gouvernement du Québec n'a pas participé pleinement à ce processus, indiquant qu'il tenait à sa prérogative de prendre des décisions dans ce domaine. Il n'a pas appuyé les résultats du cadre d'aide à l'employabilité des personnes handicapées qui en est résulté, mais il s'est dit prêt à entreprendre des négociations bilatérales avec le gouvernement du Canada.

Le Sous-groupe fédéral-provincial-territorial sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées a été chargé de l'examen des programmes en place et de la recherche d'options pour remplacer le PRPPH. Pour appuyer le processus et élaborer la position fédérale, des représentants de DRHC ont, en avril et juin 1997, tenu des consultations auprès d'organismes nationaux représentant les personnes handicapées.

Le sous-groupe a défini des enjeux, des lacunes et des pratiques exemplaires aussi bien que des principes communs et des options de financement. Il a également recherché des façons efficaces de gérer ainsi que des choix en matière de cadres d'imputabilité.

En juillet 1997, le sous-groupe a mis au point la version provisoire du Cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial pour l'aide à l'employabilité des personnes handicapées. À l'occasion de leur réunion de ce mois-là, les sous-ministres des services sociaux ont donné leur accord de principe au cadre provisoire. Les sous-ministres ont également convenu d'envisager les nouvelles modifications demandées par les personnes handicapées. À cette fin, ils ont demandé qu'on envisage de nouvelles possibilités de financement des nouvelles initiatives. À l'occasion de la réunion d'octobre, les ministres des services sociaux ont approuvé le processus, comme l'ont fait les premiers ministres à l'occasion de leur réunion de décembre.

Les ministres des services sociaux ont approuvé le Cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial pour l'aide à l'employabilité des personnes handicapées à l'occasion de la réunion qu'ils ont tenue à Toronto le 12 mars 1998. On peut se procurer le Cadre multilatéral sur support papier et sur le site internet de l'Union sociale, à l'adresse suivante : http://unionsociale.gc.ca

Le cadre et l'AEPH

Dans le cadre, qui comprend des principes et des objectifs communs, on admet que les provinces et les territoires ont besoin de latitude pour élaborer des programmes adaptés aux situations et aux priorités locales.

Le cadre, de concert avec les besoins définis par le Groupe de travail Scott, a débouché sur l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). L'initiative aide les personnes handicapées à se préparer à l'emploi de même qu'à obtenir et garder un emploi. Les programmes et les services financés aux termes de l'AEPH varieront selon les provinces et les territoires, compte tenu des priorités locales et des besoins des personnes handicapées de chacune des administrations.

Parmi les exemples d'interventions pouvant être financées dans le cadre de l'AEPH, citons le counselling à l'emploi et l'évaluation, la planification professionnelle, la formation préalable à l'emploi, l'éducation postsecondaire, la formation en matière d'emploi, les outils et les aides techniques, les subventions salariales ou les suppléments de revenu et d'autres formes de soutien en milieu de travail.

Le gouvernement du Canada remboursera jusqu'à un montant maximum pré-établi 50 p. 100 des dépenses provinciales ou territoriales admissibles. Les dispositions qui régissent l'initiative ont pour effet d'optimiser les dépenses consacrées aux mesures qui aident les personnes handicapées à se préparer à l'emploi. En outre, on limite à 15 p. 100 la proportion du financement pouvant être affectée à des frais administratifs.

Dans le cadre de l'AEPH, on a introduit un nouveau processus de planification garantissant l'adoption d'une approche concertée relative à l'emploi des personnes handicapées, laquelle tient compte des vues des intéressés. L'approche en question fait également ressortir l'importance que revêtent la mesure et la présentation des résultats, y compris la production de rapports annuels.

Pour éviter toute interruption des services aux clients, la première série d'accords conclus dans le cadre de l'AEPH s'étend sur une période de cinq ans, à compter de 1998-1999. On consacrera les trois premières années à la transition entre les anciens programmes financés dans le cadre du PRPPH et la démarche mieux définie de l'AEPH.

Autres activités

Outre les activités soutenues d'interprétation des politiques, de gestion et de soutien des programmes ainsi que de consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux relativement au PRPPH, un certain nombre d'autres activités se sont déroulées au cours des trois années visées par le présent rapport.

Initiatives de désinstitutionnalisation

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, le gouvernement du Canada a investi 14 millions de dollars sur cinq ans (1992-1993 à 1996-1997) dans une série de projets de démonstration. Ces projets ont aidé des personnes ayant un handicap intellectuel à quitter les établissements de soins prolongés de façon à pouvoir s'intégrer dans leur collectivité.

Pendant ces trois années, on a financé les projets énumérés ci-dessous. Tous ont pris fin le 31 mars 1996, à l'exception du projet de Terre-Neuve, qui a pris fin le 31 mars 1997.

Terre-Neuve — « Des droits pour un avenir équitable »

Île-du-Prince-Édouard — « Une ère de changement »

Ontario — « Ouvrir de nouvelles portes »

Saskatchewan — « Rentrer chez-soi – Vivre chez-soi : sensibiliser la communauté »

Alberta — « La famille, les amis, la collectivité : vivre ensemble »

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire a bénéficié de fonds pour diverses activités nationales de soutien à la désinstitutionnalisation.

Programme relatif aux services de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie (TRAT)

Le TRAT est un programme à frais partagés conçu en guise de complément au PRPPH. Il suppose la conclusion d'accords entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux pour soutenir des programmes de traitement et de réadaptation destinés à des personnes qui éprouvent des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, particulièrement les jeunes.

Le TRAT a été introduit dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue en 1987. DRHC a assumé la responsabilité du TRAT jusqu'au 31 mars 1997 soit la date à laquelle la Stratégie canadienne antidrogue a pris fin. À compter du 1er avril 1997, c'est Santé Canada qui a assumé la responsabilité du TRAT.

Les contributions accordées dans le cadre du programme servaient de complément au PRPPH, qui apportait une aide financière aux programmes provinciaux et territoriaux soutenant les initiatives de traitement et de réadaptation des personnes alcooliques et toxicomanes en contexte de réadaptation professionnelle.
Les contributions allouées dans le cadre du TRAT s'appliquaient aux services nouveaux ou élargis en date du 1er avril 1987. Les contributions portaient notamment sur les coûts du personnel, la formation et les déplacements des employés, la gestion de programmes et les fonds consacrés à la sensibilisation et au perfectionnement, à la recherche et à l'évaluation de même qu'aux initiatives en milieu de travail. Le TRAT remboursait également le coût des produits et des services destinés aux particuliers, par exemple :

- les services de désintoxication;
- les services de dépistage et l'intervention précoce;
- l'évaluation et l'orientation;
- le counselling de base et la gestion de cas;
- l'intervention thérapeutique spécifique;
- les services d'accès spéciaux;
- la postcure et le suivi clinique.

Pendant les exercices 1995-1996 et 1996-1997, les provinces ont généralement reconduit les programmes et les services établis au cours des années antérieures. Dans certains cas, ils les ont élargis ou réorientés. Conformément aux approches adoptées dans la plupart des secteurs de dépenses gouvernementales, les gouvernements ont étudié des moyens d'améliorer l'efficience des programmes, l'accessibilité et l'efficacité des résultats.

Par exemple, le Nouveau-Brunswick a poursuivi ses travaux visant à établir des services provinciaux pour éviter que des personnes n'aient à quitter la province pour obtenir des traitements. La Colombie-Britannique a amorcé un programme d'accréditation pour accroître l'assurance de la qualité et mis au point des mesures des résultats, en particulier pour les améliorations de la situation professionnelle et du niveau de scolarité.

Activités provinciales et territoriales liées au PRPPH et au TRAT

Le gouvernement du Canada a partagé les coûts admissibles engagés par les provinces et les territoires dans l'administration et la prestation de leurs services de réadaptation professionnelle ainsi que dans l'exécution des programmes de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie. On trouvera ci-dessous un résumé des activités de certains des programmes provinciaux et territoriaux ainsi que de l'évolution de la situation du PRPPH pour les exercices 1995-1996 à 1997-1998 et du TRAT pour les exercices 1995-1996 et 1996-1997.

Terre-Neuve

Conformément à son engagement général pour le contrôle des dépenses, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a, pour l'essentiel, maintenu des allocations du PRPPH à leurs niveaux existants qui dépassaient déjà les montants admissibles au partage dans le cadre de cette entente pour cette période.

La province a continué d'offrir un éventail de services de réadaptation professionnelle et de services de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie aux résidents admissibles. Elle a contribué aux discussions nationales portant sur les futurs programmes destinés aux personnes handicapées.

Île-du-Prince-Édouard

La province a continué d'offrir des programmes et des services de réadaptation professionnelle par l'entremise de la Health and Community Services Agency and Regional Boards. Les activités financées par le PRPPH se sont surtout concentrées sur le soutien des programmes de formation offerts dans les établissements postsecondaires.

Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a donné suite aux politiques et aux projets conçus pour rendre plus efficiente la prestation de services individualisés — y compris les services offerts aux personnes handicapées ayant des besoins de service de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie.

Nouveau-Brunswick

En 1995-1996, on a, au Nouveau-Brunswick, procédé à un examen officiel du PRPPH. L'examen avait pour but de déterminer la mesure dans laquelle les services répondaient aux objectifs des clients et des partenaires, d'étudier des approches novatrices susceptibles d'assurer l'amélioration et l'efficience des services et, enfin, d'établir un modèle de prestation de services approprié.

À la lumière des résultats, on a mis au point une stratégie concertée de développement de l'emploi à l'intention des personnes handicapées, en se fondant sur un modèle de prestation des services de soutien de la formation et de l'emploi. Les politiques spécialisées destinées aux personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, rendues possibles par la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu familial, adoptée en 1995, a complété la modification.

Au nombre des initiatives liées au TRAT au cours des trois années visées par le présent rapport, mentionnons la mise en oeuvre d'un programme provincial de toxicomanie destiné aux jeunes et offert par l'entremise des sept régions sanitaires de la province. Dans le cadre du programme, on assurait un soutien et des services de counselling directs aux jeunes concernés. Dans le cadre du programme, on avait en outre conclu un partenariat direct avec les écoles relativement à la prestation de services d'orientation. Les membres des familles concernées avaient accès à un programme parallèle assorti d'un modèle de développement reposant sur le counselling transthéorique. En 1996, on a ouvert un centre résidentiel de traitement en milieu rural pour fournir des services qui, jusque-là, n'étaient accessibles qu'à l'extérieur de la province.

Québec

Depuis longtemps, le Québec se préoccupe d'assurer aux personnes handicapées un cheminement continu qui respecte les choix de chacun. Dans la foulée de discussions tenues à la fin de la décennie des personnes handicapées, le gouvernement a réaffirmé en 1996-1997 les principes du rapport « À part... égale ! », publié en 1985 à la suite d'une vaste consultation publique. Dans le secteur particulier du travail et de l'emploi, ce rapport énonçait des principes qui sont toujours d'actualité :

- l'accès à des activités rémunératrices sans discrimination ni privilège pour toute personne handicapée (en âge de travailler);
- l'intégration maximale des personnes handicapées au marché du travail;
- l'ouverture potentielle de la gamme complète des emplois aux personnes handicapées selon leur compétence;
- le maintien dans le milieu de travail des personnes ayant des limitations fonctionnelles suite à un accident ou à une maladie;
- l'accès des personnes handicapées, sans discrimination à l'initiative privée en affaire;
- l'accès à un milieu adapté de travail pour les personnes handicapées qui n'ont pas actuellement les capacités de s'intégrer au marché régulier du travail (« À part... égale! » p. 154.)

La réorientation entamée par les ateliers protégés rattachés aux centres de réadaptation a été confirmée à partir de 1994-1995. Le programme propose davantage de stages individuels ou de groupe, davantage de plateaux de travail intégrés à des entreprises régulières ou dans des milieux de travail communautaires.

En 1996, les derniers programmes d'aide matérielle de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ont été transférés définitivement dans les réseaux réguliers de services à la population que sont la Société de l'assurance automobile du Québec - SAAQ (pour la modification de véhicule), la Régie de l'assurance

maladie du Québec - RAMQ (pour des aides visuelles, médicales ou autres) ou les Régies de la santé et des services sociaux.

En 1997-1998, le Chantier de l'économie et de l'emploi a contribué au financement de deux programmes d'emplois soit :

- Le programme des Contrats d'intégration au travail (CIT) lequel a obtenu des fonds du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) pour l'intégration au travail de personnes handicapées prestataires du programme soutien financier (SOFI - aide sociale).
- Le programme des Centres de travail adaptés (CTA) lequel a été mis en place, grâce à la collaboration de plusieurs ministères et organismes dont l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES), le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA). Ce programme permettra de créer 1050 emplois nouveaux pour les personnes handicapées, à raison de 350 par année.

Ontario

Dans le cadre de sa stratégie générale visant à moderniser les services et à réduire les dépenses, le gouvernement de l'Ontario a apporté une attention particulière aux services destinés aux personnes handicapées. En 1998, il a lancé un processus qui, espérait-il, allait se traduire par l'établissement d'un nouveau programme de soutien du revenu et de l'emploi pour les personnes handicapées. L'objectif consistait à supprimer les obstacles à l'employabilité inhérents aux anciens programmes et aux services de réadaptation professionnelle.

Manitoba

Les niveaux de financement et les organismes subventionnés sont demeurés stables. Le gouvernement du Manitoba a centré ses efforts sur l'accroissement de l'efficience du réseau de réadaptation professionnelle. En outre, la province a continué de recourir aux procédures rationalisées de présentation de rapports considérées favorablement par les organismes et les fournisseurs de services.

Dans le cadre du TRAT, on a continué d'assumer une partie du coût du Rural and Northern Youth Intervention Project (YIP).

Saskatchewan

Les personnes handicapées de la Saskatchewan ont continué d'avoir accès à un large éventail de programmes et de services financés en vertu du PRPPH. À ce chapitre, soulignons notamment des services d'évaluation et d'orientation ainsi que des allocations pour les frais de scolarité, les livres, les outils techniques et les allocations de formation. La province a également continué d'appuyer son Long-Term Employment Program, qui fournissait des services de soutien, par exemple l'encadrement professionnel et la formation à l'emploi pour les personnes handicapées.

Alberta

Le gouvernement de l'Alberta a continué d'assurer un continuum de programmes et de services pour aider les Albertains et Albertaines handicapés à intégrer ou à réintégrer le marché du travail. Ces programmes et services, notamment le counselling à l'emploi, l'aide en milieu de travail et l'aide liée au handicap, visaient à aider les clients à mener des études postsecondaires, à se donner une formation professionnelle de base et à participer à des programmes relatifs au marché du travail.

Colombie-Britannique

En 1995-1996, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait passer la responsabilité des programmes destinés aux personnes handicapées du Ministry of Skills, Training and Labour au Ministry of Education, Skills and Training. On a ainsi établi des services communautaires dans l'ensemble de la province, lesquels remédiaient aux lacunes et répondaient aux besoins des groupes jusque-là mal servis. La mesure a précédé la réorganisation de 1996-1997, à la suite de laquelle bon nombre des responsabilités liées au programme ont été cédées à des centres régionaux, ce qui s'est traduit par une meilleure intégration des services et un plus grand nombre de partenariats communautaires.

Les fonds alloués par le programme provincial Skills Now ont servi au financement de bon nombre de projets d'emploi destinés aux étudiants handicapés. À titre d'exemple, mentionnons l'aide à la recherche d'emploi pour les personnes qui poursuivent des études postsecondaires et les projets de placement en emploi.

Le programme provincial de traitement des personnes alcooliques et toxicomanes continue de mettre l'accent sur l'accréditation de services dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, de façon à accroître l'assurance de la qualité et à mettre au point des mesures de résultat, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration de la situation professionnelle et du niveau de scolarité.

En 1996-1997, on a élargi le programme de traitement intensif Day-Evening-Weekend destiné aux femmes. Également en 1996-1997, on a, dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Ministry of Women Equality, ouvert une maison de transition spécialisée destinées aux femmes toxicomanes et à leurs enfants.

Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a continué d'offrir des services de réadaptation professionnelle aux résidents.

Des centres, des programmes et des services de traitement des personnes alcooliques et toxicomanes ont également joué un rôle important pour répondre aux besoins prioritaires.

Yukon

Le gouvernement du Yukon a centré une bonne part du financement du PRPPH sur des programmes destinés aux personnes alcooliques et toxicomanes (Crossroads) et sur des ateliers de réadaptation (Challenge). En préparation des programmes consécutifs au PRPPH, le gouvernement territorial a également entrepris un examen des règles relatives à la rémunération des personnes prestataires de l'aide sociale ainsi que de moyens de coordonner les pratiques de gestion des cas pour supprimer les obstacles à l'emploi.

Tableau 1

Contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour l'exercice 1995-1996.

Province	Paiements applicables aux exercices antérieurs ($)	Paiements 1995-1996 ($)	Total des paiements en 1995-1996 ($)
Terre-Neuve	1 405 455	3 160 903	4 566 358
Île-du-Prince-Édouard	85 669	274 684	360 353
Nouvelle-Écosse	294 782	7 450 701	7 745 483
Nouveau-Brunswick	2 089 917	2 665 261	4 755 178
Québec	8 348 362	9 145 424	17 493 786
Ontario	3 994 461	64 668 666	68 663 127
Manitoba	4 331 644	8 080 805	12 412 449
Saskatchewan	6 114 636	4 711 024	10 825 660
Alberta	660 926	22 264 545	22 925 471
Colombie-Britannique	8 838 510	26 372 512	35 211 022
Territoires du Nord-Ouest	53 477	-	53 477
Yukon	2 311 840	1 475 794	3 787 634
Total	38 529 679	150 270 319	188 799 998

Notes :

1. Des 38,5 millions demandés en remboursement des dépenses engagées pour les exercices antérieurs, 56 % s'appliquent à l'exercice 1994-1995.
2. Les provinces ont présenté 242 demandes de remboursement aux fins du partage des frais en 1995-1996.
3. Aucune demande de partage des frais n'est venue des Territoires du Nord-Ouest pour l'exercice 1995-1996.
4. La Loi d'exécution du budget 1995 (projet de loi C-76) fixe un plafond au PRPPH pour toutes les provinces et tous les territoires, maintenant en fait le plafond des transferts de droit établi en 1994-1995 pour 1995-1996.
5. Le total des paiements au Québec ne prend pas en considération les demandes substantielles présentées par la province vers le 31 mars 1996. L'approbation des demandes qui cadrent avec les critères d'admissibilité résultera en une hausse du montant de transfert de droit, lorsque les règlements financiers pour la période 1993-1996 seront conclus avec la province.

Source : Direction du développement social.

Tableau 2

Répartition des contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées par volet de programme pour l'exercice 1995-1996.

Volet du programme	Contribution ($)	Pourcentage de la contribution totale
Effectif provincial (Fonctionnaires dont les tâches ont un lien direct avec la réadaptation professionnelle)	17 833 131	9
Programmes de santé mentale (Personnel de réadaptation professionnelle dans les centres communautaires de santé mentale et les hôpitaux psychiatriques)	20 570 947	11
Frais individuels (Dépenses engagées par les provinces pour les biens et les services nécessaires à la réadaptation professionnelle individuelle de personnes handicapées)	31 228 995	17
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie (Personnel des commissions provinciales, des ministères et des organismes subventionnés qui assurent des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie)	70 264 816	37
Ateliers et organismes de réadaptation professionnelle (Employés d'ateliers et d'organismes subventionnés par le gouvernement provincial)	48 902 109	26
Total	188 799 998	100

Note : Ces montants pourraient changer à la suite des règlements finaux bilatéraux.

Source : Direction du développement social.

Tableau 3
Contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour l'exercice 1996-1997.

Province	Paiements applicables aux exercices antérieurs	Paiements 1996-1997	Total des paiements en 1996-1997
	($)	($)	($)
Terre-Neuve	1 113 329	3 960 386	5 073 715
Île-du-Prince-Édouard	76 585	279 000	355 585
Nouvelle-Écosse	1 200 064	6 730 052	7 930 116
Nouveau-Brunswick	3 062 945	5 274 000	8 336 945
Québec	66 454 958	17 133 000	83 587 958
Ontario	1 971 076	60 025 134	61 996 210
Manitoba	248 082	7 914 000	8 162 082
Saskatchewan	8 822 084	10 530 296	19 352 380
Alberta	996 213	21 765 651	22 761 864
Colombie-Britannique	7 302 088	25 253 000	32 555 088
Territoires du Nord-Ouest	2 415 309	1 271 730	3 687 039
Yukon	-	1 201 000	1 201 000
Total	93 662 733	161 337 249	254 999 982

Notes :

1. Des 93,7 millions demandés en remboursement des dépenses engagées pour les exercices antérieurs, 14,5 % s'appliquent à 1995-1996.
2. Les provinces ont présenté 183 demandes de remboursement aux fins du partage des frais en 1996-1997.
3. La Loi d'exécution du budget 1995 (projet de loi C-76) fixe un plafond au PRPPH pour toutes les provinces et tous les territoires, maintenant en fait le plafond des transferts de droit établi en 1994-1995 pour 1996-1997.
4. La contribution fédérale maximale a augmenté à 193 millions $, en comparaison aux 168 millions $ prévus au départ, pour tenir compte du transfert de droit révisé pour l'année de base 1994-1995. Ce redressement découle de l'approbation de certaines demandes admissibles au partage de coûts présentées par le Québec vers le 31 mars 1996. Cependant, les 25 millions $ additionnels ont été répartis entre les provinces et les territoires d'une manière conforme à la méthode de répartition originelle et on a également pris en considération la meilleure information disponible sur le montant des transferts en droit des provinces en 1994-1995 ou de leurs niveaux de dépenses admissibles encourues pour 1996-1997.
5. La contribution fédérale au Québec pour 1996-1997 ne dépassera pas le montant maximal prévu à l'entente de 35 376 000 $. Le total des paiements inscrits pour le Québec doit être interprété à la lumière du tableau pour 1997-1998 (tableau 5), parce que le Québec a tardé à signer l'entente de deux ans visant le PRPPH.
6. Signalons qu'il y aura des écarts entre le total des paiements et les transferts de droit à la suite du processus de vérification et du règlement final. Cette situation est normale, étant donné le temps qui s'écoule entre la présentation des demandes finales de remboursement des provinces, les vérifications et la négociation des règlements finaux.

Source : Direction du développement social.

Tableau 4

Répartition des contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées par volet de programme pour l'exercice 1996-1997.

Volet du programme	Contribution ($)	Pourcentage de la contribution totale
Effectif provincial (Fonctionnaires dont les tâches ont un lien direct avec la réadaptation professionnelle)	17 084 388	7
Programmes de santé mentale (Personnel de réadaptation professionnelle dans les centres communautaires de santé mentale et les hôpitaux psychiatriques)	25 605 560	10
Frais individuels (Dépenses engagées par les provinces pour les biens et les services nécessaires à la réadaptation professionnelle individuelle de personnes handicapées)	33 371 064	13
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie (Personnel des commissions provinciales, des ministères et des organismes subventionnés qui assurent des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie)	77 447 318	30
Ateliers et organismes de réadaptation professionnelle (Employés d'ateliers et d'organismes subventionnés par le gouvernement provincial)	101 491 652	40
Total	254 999 982	100

Note : Ces montants pourraient changer à la suite des règlements finaux bilatéraux.

Source : Direction du développement social.

Tableau 5

Contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour l'exercice 1997-1998.

	Paiements applicables aux exercices antérieurs ($)	Paiements 1997-1998 ($)	Total des paiements en 1997-1998 ($)
Terre-Neuve	87 000	4 197 000	4 284 000
Île-du-Prince-Édouard	6 000	285 000	291 000
Nouvelle-Écosse	157 000	7 602 000	7 759 000
Nouveau-Brunswick	118 000	5 392 000	5 510 000
Québec	31 243 000	35 376 000	66 619 000
Ontario	5 340 172	66 738 000	72 078 172
Manitoba	340 616	8 081 000	8 421 616
Saskatchewan	469 000	10 422 000	10 891 000
Alberta	469 000	22 812 000	23 281 000
Colombie-Britannique	3 807 000	29 060 000	32 867 000
Territoires du Nord-Ouest	537 270	1 809 000	2 346 270
Yukon	25 000	1 226 000	1 251 000
Total	42 599 058	193 000 000	235 599 058

Notes :

1. Des 42,6 millions demandés en remboursement des dépenses engagées pour les exercices antérieurs, 58,7 % s'appliquent à l'exercice 1996-1997.
2. Les provinces ont présenté 119 demandes de remboursement aux fins du partage des frais en 1997-1998.
3. La Loi d'exécution du budget 1995 (projet de loi C-76) fixe un plafond au PRPPH pour toutes les provinces et tous les territoires, maintenant en fait le plafond des transferts de droit établi en 1994-1995 pour 1997-1998.
4. Le total des coûts du Québec pour les exercices antérieurs (tableau 3) s'appuie sur des prévisions fiables de ce que pourrait être la contribution fédérale au titre des coûts admissibles découlant de programmes approuvés, mais les sommes finales payables pourraient être moindres, à cause de la grande complexité d'un pareil exercice de reddition de comptes.
5. Signalons qu'il y aura des écarts entre la somme des paiements aux provinces et aux territoires et le montant des transferts de droit à la suite du processus de vérification et du règlement final. Cette situation est normale, étant donné le temps qui s'écoule entre la présentation des demandes finales de remboursement des provinces, leur vérification et la négociation du règlement final.

Source : Direction du développement social.

Tableau 6

Répartition des contributions fédérales aux provinces et aux territoires aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées par volet de programme pour l'exercice 1997-1998.

Volet du programme	Contribution ($)	Pourcentage de la contribution totale
Effectif provincial (Fonctionnaires dont les tâches ont un lien direct avec la réadaptation professionnelle)	15 423 838	7
Programmes de santé mentale (Personnel de réadaptation professionnelle dans les centres communautaires de santé mentale et les hôpitaux psychiatriques)	20 983 358	9
Frais individuels (Dépenses engagées par les provinces pour les biens et les services nécessaires à la réadaptation professionnelle individuelle de personnes handicapées)	29 143 038	12
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie (Personnel des commissions provinciales, des ministères et des organismes subventionnés qui assurent des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie)	74 392 819	32
Ateliers et organismes de réadaptation professionnelle (Employés d'ateliers et d'organismes subventionnés par le gouvernement provincial)	95 656 005	41
Total	235 599 058	100

Note : Ces montants pourraient changer à la suite des règlements finaux bilatéraux.

Source : Direction du développement social

Tableau 7
Contributions fédérales aux provinces aux termes du Programme relatif aux services de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie pour les exercices 1995-1996 et 1996-1997.

Province	1995-1996 ($)	1996-1997 ($)	Total de contributions ($)
Terre-Neuve	593 000	593 000	1 186 000
Nouvelle-Écosse	704 000	704 000	1 408 000
Nouveau-Brunswick	630, 000	630 000	1 260 000
Québec	3 536 000	2 466 000	6 002 000
Ontario	5 103 000	5 103 000	10 206 000
Manitoba	805 000	805 000	1 610 000
Saskatchewan	766 000	766 000	1 532 000
Alberta	1 579 000	1 579 000	3 158 000
Colombie-Britannique	1 784 000	1 784 000	3 568 000
Total	15 500 000	14 430 000	29 930 000

Notes :
1. L'Examen des programmes par le fédéral a retardé la signature des accords de TRAT en 1995-1996. Aussi, la plupart des paiements ont été effectués l'année financière suivante en puisant dans les fonds de 1995-1996 portés aux comptes CAFE (créditeurs à la fin de l'exercice).
2. Les sommes indiquées pourraient changer à la suite des règlements finaux négociés par les deux parties.
3. L'Île-du-Prince-Édouard ne participe pas au TRAT depuis l'entrée en vigueur de ce dernier (1988).
4. Les contributions fédérales annuelles en vertu des accords de TRAT ne pouvaient pas excéder un montant de 15,5 millions de dollars en 1995-1996 et un montant de 14,4 millions de dollars en 1996-1997.

Source : Direction du développement social.